



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 10489

### Texte de la question

M Jacques Godfrain relève que, pour l'année 1978, en RFA les dépenses pour un étudiant en médecine humaine ou un étudiant vétérinaire s'élevaient à 31 960 deutschemarks, pour un étudiant en sciences mathématiques à 12 600 deutschemarks et pour un étudiant en agriculture à 9 250 deutschemarks. Il demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt s'il peut lui communiquer les chiffres correspondants pour les étudiants français dans les formations qui le concernent.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le montant moyen des dépenses relatives à la formation d'un vétérinaire a été approché, selon une méthode adoptée à titre expérimental par le comité consultatif pour la formation des vétérinaires instituée auprès de la Commission des communautés européennes, dans le cadre d'une étude pilote qui comportait l'auto-évaluation de l'école nationale vétérinaire d'Alfort, réalisée en vue de la visite de cet établissement par des experts européens en 1988. Ce montant moyen ressort à 75 300 francs en 1986, 80 500 francs en 1987, abstraction faite des bourses d'études dont la prise en compte, en raison de leur caractère individuel, n'aurait en l'espèce pas valeur significative. Sur la base des données homogènes disponibles pour 1986, la même méthode appliquée à une école nationale supérieure agronomique (INA Paris-Grignon) et à une école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (ENITA de Dijon) indique des coûts moyens respectifs de 91 900 francs et 68 300 francs. La portée d'une comparaison de ces moyennes avec les données concernant les formations correspondantes pour les autres États de la communauté apparaît cependant comme très relative - a fortiori si elles ne sont pas exactement contemporaines - en raison des évolutions différentes quant aux effectifs d'étudiants, pour ce qui concerne notamment les vétérinaires. D'autre part, les appréciations sont à mesurer en tenant compte des conditions dissemblables de fonctionnement des établissements - étant souligné notamment que l'Institut national agronomique Paris-Grignon est implanté sur deux sites - et des disparités structurelles. Les études en cours, en vue de la mise en place généralisée, en 1992, d'une comptabilité analytique dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la forêt, tendent à permettre de faire la part de ces diverses composantes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Godfrain Jacques](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10489

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 1989, page 1079